

Le trois juillet deux mille vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alain Aragnouet,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Aurore Ville, M. Thierry Ribeiro, Mme Sarah Laguerre, M. Alain Aragnouet
formant l'unanimité des membres en exercice.

Étaient absents : M. Gérard Ara (procuration à M. Alain Aragnouet), Mme Pascale De Paoli (procuration à M. Alain Aragnouet)

Secrétaire de séance : Mme Mélissa Pujo-Menjouet

N°1) Election du Maire

M. Alain Aragnouet ouvre la séance en remerciant les élus de l'équipe sortante ainsi que le personnel communal pour le travail accompli. Il félicite également la nouvelle équipe.

Il appelle un secrétaire de séance. Mme Mélissa Pujo-Menjouet est volontaire. Il invite les personnes présentes à procéder au vote pour l'élection du nouveau Maire. Deux assesseurs sont désignés dans l'assemblée : il s'agit de Mme Brigitte Bascaules et M. Etienne Lay.

Le vote se déroule à bulletins secrets.

A la suite du vote, le dépouillement est effectué par les assesseurs : 15 enveloppes sont ouvertes avec 15 bulletins.

➤ **Décision** : M. Alexandre Pujo-Menjouet est élu à l'unanimité (15 voix)

Le Président de séance déclare M. Alexandre Pujo-Menjouet, élu Maire de Campan

Le nouveau Maire remercie toute son équipe ainsi que l'opposition pour le travail accompli et remercie également M. Alain Aragnouet. Il mentionne que la campagne a été respectueuse. Il précise que les trois personnes de l'opposition seront évidemment intégrées à l'équipe car elles représentent une grande partie des campanois.

N°2) Fixation du nombre d'adjoints

Le nombre d'adjoint est de 4 (30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal). L'assemblée décide de garder ce nombre.

➤ **Décision** : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de fixer à 4 le nombre d'adjoints au Maire.

N°3) Elections des adjoints

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à procéder au vote pour élire les adjoints au Maire. C'est un scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Le vote se déroule à bulletins secrets. Deux assesseurs sont désignés dans l'assemblée : il s'agit de Mme Brigitte Bascaules et M. Etienne Lay.

Une seule liste est déposée :

- Mme Catherine Pécondon-Montgaillard
- M. Etienne Lay
- Mme Dominique Borgella-Adjudant
- M. Thibaut Maurin

A la suite du vote, le dépouillement est effectué par les assesseurs : 15 enveloppes sont ouvertes avec 15 bulletins.

➤ **Décision** : Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant et M. Thibaut Maurin sont élus à l'unanimité (15 voix).

M. Alain Aragnouet distribue les écharpes municipales au Maire et à chaque adjoint.

N°4) Lecture de la Charte de l'élu local

Monsieur le Maire lit à haute voix la Charte de l'élu local.

Monsieur le Maire regrette que cette séance ne soit pas publique et remercie les électeurs campanois. Il est très honoré de la confiance accordée. Son engagement respectera leur vote et il souhaite mener à bien les projets proposés. Il précise sa volonté de faire participer les citoyens à la vie locale.

Il conclut en précisant qu'il est heureux et fier d'être le Maire de Campan et remercie encore une fois son équipe, les campanois et les membres de l'opposition.

Séance levée à 21h10

Compte-rendu affiché le 7 juillet 2020

« Il est rappelé que toute personne ayant intérêt peut former un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de la date d'affichage.

Le texte intégral des délibérations est tenu à la disposition du public aux jours et heures ouvrables du service administratif de la mairie. ».

La secrétaire de séance,
Mélissa Pujo-Menjouet

